

À qui sert la guerre des mémoires ?

PAR ESTHER BENBASSA

L'idée d'une guerre des mémoires a surgi dans le débat public depuis quelques années¹. De quelle guerre s'agit-il ? Et entre quelles mémoires cette guerre – si guerre il y a – se déroule-t-elle ? D'emblée, le pluriel rappelle la multiplicité des mémoires en question et inévitablement la place congrue allouée à chacune d'elles. S'il y avait suffisamment d'espace disponible pour toutes – ce qui n'est pas le cas sur l'échiquier politique d'un pays comme la France, dont la tradition jacobine insiste sur l'unité indivisible de la nation et leur laisse spontanément fort peu de marge de manœuvre –, ces mémoires seraient-elles de la même façon en compétition les unes avec les autres ? Et, pour être plus exact, il convient de se demander aussi qui a intérêt à ce que ces mémoires entrent en guerre.

Car, si elles sont effectivement entrées en concurrence, les mémoires ne le font pas d'elles-mêmes, mais plutôt sous la houlette des représentants des communautés et de leurs activistes, et aussi à l'instigation indirecte des politiques qui, à l'échelon local, voire national, cherchent à en tirer profit, quitte à provoquer des frictions à des fins essentiellement électorales, voire clientélistes. Quant aux médias, ils se gargarisent de ces guerres, qu'ils imaginent à défaut de les connaître.

¹ Plusieurs des réflexions présentées dans cet article ont fait l'objet de développements approfondis dans E. BENBASSA, *La Souffrance comme identité*, Fayard, Paris, 2008.

La genèse des trajectoires mémorielles

Se faire peur, et par conséquent faire peur, est un jeu médiatique fort pratiqué surtout depuis le 11 septembre 2001. De fait, dans un tel contexte, on pense évidemment en premier lieu à l'islam, nouvelle obsession de l'Occident. La guerre qu'on imagine se nourrit du cliché d'un islam envahissant, belliqueux, terroriste, susceptible de ruiner les fondements mêmes de la « civilisation ». Les émeutes de novembre 2005, en France, ont donné un « sens » et comme un vernis de crédibilité à cette hantise, et finalement tout vient conforter cet imaginaire en ébullition : croisades inversées, islam à l'assaut de l'Occident, avec au bout du compte le fameux « choc des civilisations ».

Les mémoires sont régulièrement manipulées, mais certaines le sont plus que d'autres. Le rapport de force de ces mémoires face au pouvoir étant inégal, ceux qui s'érigent en leurs représentants utilisent des stratégies en vue de faire basculer le poids de leur côté. Pour cela, ils mettent en avant les injustices du passé, celles du présent, leur positionnement dans la mémoire collective, la culpabilité de cette dernière envers des épisodes douloureux de l'histoire nationale, évoqués ou au contraire occultés par elle, leur ancienneté dans le paysage national et, bien sûr, leur emprise dans la société, leur nombre dans les sphères influentes, leur niveau économique et social. Même ces guerres-là ne sont pas menées à armes égales. À quoi il faut ajouter que leurs meneurs ne sont pas toujours vraiment en phase avec les « communautés » dont ils prétendent défendre les droits, même s'ils tirent leur légitimité des tribulations qu'elles ont connues, hier et aujourd'hui.

Dans le concert des revendications mémorielles, les Juifs ont été les premiers à briser le tabou du jacobinisme, et ce à partir de la guerre des Six-Jours de 1967. Dans un pays peu habitué à ce qu'un groupe bâtisse et revendique de cette manière son identité, le cas juif est exemplaire à tous points de vue. Ce groupe est passé par la demande de reconnaissance d'un épisode de souffrance extrême de son histoire et y a associé une volonté affichée de défense d'Israël (ce qui aurait été considéré, au XIX^e siècle, comme un cas de « double allégeance »). Ce processus servira par la suite de modèle pour les autres groupes minoritaires en quête d'une reconnaissance des étapes douloureuses de leur histoire. C'est dans ce cheminement que leurs chefs de file ont joué un rôle primordial.

Le 2 juin 1967, dans un article intitulé « Cinq intellectuels de gauche dénoncent violemment la politique des pays arabes », *Le Monde* citait Claude Lanzmann, alors rédacteur à la revue *Les Temps modernes*, déclarant que « si Israël était détruit, ce serait plus grave que l'Holocauste nazi. Car Israël c'est ma liberté. Certes je suis assimilé, mais je n'ai pas confiance. Sans Israël, je me sens nu ». On notera que Claude Lanzmann n'utilise pas encore

le terme de Shoah dont il fera plus tard le titre de son film, tout simplement parce qu'on n'était alors pas encore entré dans l'ère de la particularisation du génocide. En l'occurrence, il se faisait en quelque sorte l'écho de la manière dont les Juifs français interprétaient le conflit israélo-arabe. Le génocide et la guerre des Six-Jours s'interpénétraient à tel point qu'on ne pouvait plus comprendre l'un sans l'autre. L'un impliquait nécessairement l'autre. Israël comme recours et comme protection dans les mauvais jours, thème récurrent dans les années qui suivirent, était déjà présent. Et, dans le même temps, en filigrane, l'idée s'imposait que la rupture fatale qu'avait été le génocide avait profondément affecté la confiance des Juifs envers leurs pays de résidence.

S'identifiant aux Israéliens et à Israël, les Juifs français ont suivi le déroulement de la guerre dans la plus grande émotion. Raymond Aron exprime la crainte d'une éventuelle destruction de l'État israélien, employant le mot « Étatcide », forgé sur le modèle de « génocide », et repris dans son livre *De Gaulle, Israël et les Juifs*². Wladimir Rabi, intellectuel juif de gauche, évoque dans la revue *Esprit* l'impossibilité de concevoir un second Auschwitz dans la même génération³. Désormais, le génocide pèse de plus en plus lourd dans la conscience des judéités française et américaine. Sur ce plan, l'année 1973, qui est aussi celle de la guerre du Kippour, marque un tournant décisif aux États-Unis. Un consensus se crée sur la nécessité de préserver la mémoire de l'Holocauste et dès lors se multiplient les programmes d'études dans les universités, les publications, les colloques et finalement les musées. Dans son livre, Peter Novick a longuement évoqué l'emprise croissante du thème au sein du judaïsme américain et dans la culture américaine⁴.

En France aussi, l'Holocauste sert désormais à mobiliser du soutien à l'État d'Israël. En 2003, pendant la seconde Intifada, lorsque le conseil d'administration de l'université de Paris-VI appelle au boycott des universités israéliennes, Claude Lanzmann ne fait pas l'économie d'un rapprochement avec la période nazie pour obtenir l'annulation de cette décision. Dans un discours lu par Bernard-Henri Lévy, lors d'une manifestation, il dit : « Il y a dans le mot "boycott" une connotation sinistre et insupportable, dont se seraient avisés les vertueux bureaucrates du conseil d'administration de Paris-VI s'ils avaient seulement un peu de mémoire et de savoir. Le 1^{er} avril 1933, les nazis décrétèrent, sur tout le territoire de l'Allemagne, le boycott des entreprises et des commerçants juifs. Aux portes et sur les vitrines de chaque magasin juif furent placardés d'innommables slogans et

2 R. ARON, *De Gaulle, Israël et les Juifs*, op. cit., p. 69.

3 W. RABI, « Les Juifs de France ont-ils changé ? », *Esprit*, avril 1968, p. 581-582.

4 P. NOVICK, *L'Holocauste dans la vie américaine*, op. cit.

mots d'ordre : "N'achetez pas chez les Juifs", "Les Juifs sont notre malheur"⁵. »

Pendant l'été 2006, lors de la guerre menée par Israël contre le Hezbollah au Sud-Liban, qui causa d'immenses dégâts matériels et de nombreuses pertes humaines – y compris, et même surtout, parmi les civils libanais – et qui ne resta pas non plus sans effet en Israël même, la population du nord du pays étant la cible des roquettes du Hezbollah, Claude Lanzmann écrivait dans *Le Monde* daté du 4 août 2006 : « Ce qui se joue actuellement est le premier acte, la grande ouverture de cette guerre, dont la visée finale, comme il y a soixante ans la solution du même nom, est la destruction de l'État d'Israël. » Comme l'atteste à nouveau cette déclaration, le caractère indissociable de la Shoah et de sa « rédemption », Israël, est régulièrement remis en avant dans les situations de crise, mineure ou majeure.

Le contraste est saisissant si l'on se rappelle qu'en 1955, quand il fut question d'ériger le Mémorial du Martyr juif inconnu associé au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) à Paris (créé dans la clandestinité en 1943), le Fonds social juif unifié (FSJU), le Conseil représentatif des Juifs de France (CRIF) et le Consistoire s'opposèrent au projet. Au printemps 1955, dix-neuf associations juives avaient exprimé publiquement leur refus. La presse yiddish de Paris s'était également faite l'écho de celui des Juifs d'origine est-européenne de la ville. Quant à Guy de Rothschild, rapporteur du Comité pour l'érection du Mémorial, il se déclara hostile au projet, considérant que celui-ci aurait une valeur sentimentale, mais pas de contribution sociale. Il préconisa donc un mémorial modeste, combiné avec un centre communautaire. C'est finalement la Claims Conference, une organisation américaine qui négociait les accords sur les réparations entre l'Allemagne et Israël, qui assuma la totalité des frais du bâtiment qui finit par abriter le monument, achevé en 1956, et le CDJC lui-même (dont le Claims Conference prit par ailleurs en charge 10 % du budget culture)⁶.

En janvier 2005, un demi-siècle plus tard, dans un contexte désormais radicalement différent, on inaugurerait avec grand bruit le Mémorial de la Shoah sur le site du Mémorial du martyr juif inconnu et en continuité avec celui-ci et avec le CDJC. Et son président, Éric de Rothschild, cousin du précédent, le qualifiait cette fois de « musée de la vigilance » et de « rempart contre l'oubli ».

L'histoire de cette institution manifeste à elle seule comment la politique de commémoration du génocide s'est finalement pliée aux exigences du devoir de mémoire, métamorphosant les musées qui lui étaient

5 *Le Monde*, 7 janvier 2003.

6 R. W. ZWEIG « Politics of Commemoration », *Jewish Social Studies*, vol. 49/2, 1987, p. 155-159.

consacrés en quasi-temples, en nouveaux lieux de culte d'une religion civile. Le Mémorial de la Shoah de 2005, avec son mur des noms, ces noms mêmes dont on fait la lecture rituelle lors des commémorations, illustre parfaitement cette évolution. Curieusement, en France, pays revendiquant haut et fort sa laïcité, un lieu de culte comme celui-ci ne détone pas dans le paysage. Au contraire, il permet indirectement à un pays qui éprouve des difficultés à admettre les pages sombres de son histoire, de différer la reconnaissance des préjudices qu'il a fait subir à d'autres groupes, à d'autres époques. Comme si l'accomplissement du devoir de mémoire relatif au génocide des Juifs dispensait, du moins provisoirement, de s'acquitter d'autres « devoirs » de même nature.

La Shoah a justifié qu'on clame son identité juive dans la sphère publique. Les Juifs avaient de tout temps en France évité de faire entrer en conflit leur judéité et leur citoyenneté française, la seconde imposant de mettre la première en sourdine. La guerre des Six-Jours a introduit une rupture dans cette tradition. Les Juifs de France n'étaient pas des citoyens français déloyaux. Mais ils étaient dorénavant aussi des Juifs se revendiquant comme tels, avec des engagements politiques liés à leur identité juive. Ce qui les conduisait à repenser leur façon d'être à la fois français et juifs. Dans les décennies suivantes, les Juifs de France tentèrent d'articuler cette identité plurielle, qui par ailleurs gagnera ultérieurement le statut de paradigme pour d'autres constructions identitaires.

Dans les années 1970, tandis que les Juifs cherchent à donner un contenu à leur judaïsme, la France affronte son passé vichyste et sa collaboration avec les nazis, mettant à mal le mythe d'une France résistante. La mémoire du génocide en gestation pousse d'un même mouvement à la réévaluation du régime de Vichy et du rôle de l'antisémitisme français des années 1930-1940.

C'est aussi à partir des années 1970 qu'on assiste à la création d'associations militant pour la mémoire, dont Les Fils et les Filles des Déportés juifs de France, fondée en 1979, soutenant les actions de Beate et Serge Klarsfeld, qui souhaitent mettre fin à l'impunité des responsables français et allemands des déportations. Sans oublier des polémiques, parfois très vives, comme celle suscitée par le « fichier juif » que Serge Klarsfeld découvre en 1992 au ministère des Anciens Combattants et qu'il affirme être celui établi par la préfecture de police en 1940 et ayant servi aux rafles. Une commission de spécialistes chargée d'en établir la nature exacte soutient qu'il ne s'agit pas du fichier de 1940 et que celui-ci aurait été détruit en 1948-1949.

Puis vient le décret de François Mitterrand du 3 février 1993 qui institue le 16 juillet comme journée nationale de commémoration des « persécutions racistes et antisémites sous l'autorité de fait dite "gouvernement de l'État français" (1940-1944) ». Pour la première fois sous la République, une

journée nationale est décidée par décret, donc sans passer par une discussion et un vote au Parlement. Suivent l'érection par l'État de stèles et de monuments en hommage aux victimes des persécutions et appelant à ne pas oublier.

Un autre débat national autour de Vichy est provoqué par le discours du président Jacques Chirac le 7 mai 1995, lors du cinquante-troisième anniversaire de la rafle du Vél' d'Hiv', discours dans lequel il reconnaissait la « responsabilité de l'État français » et évoquait une « faute collective ». Il affirmait la dette de culpabilité contractée par la France à l'égard des 76 000 Juifs assassinés. Cette reconnaissance d'en haut permettait désormais de consolider une mémoire meurtrie tout en la faisant entrer progressivement dans la mémoire collective française, et par là même d'étoffer une identité juive dont le génocide était désormais l'un des principaux marqueurs.

Le 20 juillet 1997, enfin, dans le continuum des déclarations antérieures de Jacques Chirac, Lionel Jospin, Premier ministre socialiste, reconnaît à son tour la responsabilité de l'État français dans la rafle du Vél' d'Hiv', indique que le gouvernement apportera « tout son soutien » aux travaux des commissions chargées de recenser les spoliations de patrimoines immobiliers, financiers et artistiques dont avaient été victimes les Juifs pendant l'Occupation et ajoute qu'il aidera à l'aménagement à Paris d'un « Musée de la Shoah ». Avec les compensations des spoliations est mise sur pied la Fondation pour la Mémoire de la Shoah en 2000.

Ces événements et ces déclarations prennent valeur de réparation morale pour les victimes du génocide, tout en faisant prendre conscience à la collectivité nationale dans son ensemble de la responsabilité du gouvernement français dans cette catastrophe. Celle-ci finit par devenir une composante essentielle de l'identité des Juifs de France, y compris de ceux qui ne l'avaient pas vécue, jeunes générations ou Juifs d'Afrique du Nord. On peut même parler ces dernières années d'une véritable cristallisation identitaire autour du génocide, surtout chez les jeunes.

Le devoir de mémoire comme manifeste politique

Cet exemple illustre bien les mécanismes de la construction d'une mémoire et de son corollaire le devoir de mémoire, utilisés aussi bien par les « communautés », les « groupes » et leurs institutions, que par ceux à qui ils s'adressent. Les nouvelles évolutions économiques, politiques et sociales autorisent leur déploiement : appartenance à une communauté et

appartenance à la nation ne sont plus incompatibles. On a quitté l'ère des affiliations uniques.

Les replis qu'on appelle communément « communautarismes » sont la conséquence directe des appréhensions et des peurs que suscitent les nouvelles conjonctures. Et on retrouve des replis similaires au cœur de la nation, chez les « Français majoritaires ». Le culte actuel de la famille, du « *sweet home* », le conservatisme montant, alors que l'ouverture est le mot d'ordre d'un monde en marche vers le « sans-frontières », en sont quelques-unes des manifestations. Le danger n'est pas tant dans le repli que dans sa récupération par les activistes qui s'octroient, de manière pas nécessairement légitime, le rôle de passeurs des revendications de la base. Cette légitimité leur vient souvent d'en haut, des autorités de l'État lui-même, renforçant le pouvoir de ces soi-disant passeurs qui s'en servent de tremplin pour entrer dans l'arène politique.

Avec l'écroulement des idéologies, les luttes sociales se sont orientées vers des replis exigeant des identités d'appartenance fortes dont le devoir de mémoire est l'expression accomplie. Cette nouvelle configuration ouvre indéniablement des perspectives innovantes en termes d'action politique, incitant à la mise en œuvre de stratégies mémorielles, d'autant qu'à tous ceux qui clament leurs souffrances pour obtenir des droits, les sociétés développées répondent par des gestes de repentance. Le devoir de mémoire engendre la repentance, dette payée à la mémoire mais non-acte de responsabilisation pour l'avenir.

L'agenouillement de Willy Brandt devant le monument du ghetto de Varsovie en décembre 1970 a inauguré l'ère des repentances, laquelle s'est poursuivie jusqu'aux gestes éminemment symboliques du pape Jean-Paul II. Sans oublier les récurrentes cérémonies mémorielles, dont la dernière fut celle du 10 mai 2007 autour de l'esclavage. Cette accumulation interpelle le citoyen, témoin de la lente abdication de l'histoire proprement dite et de ses dates clés devant un devoir de mémoire se situant d'abord dans un rapport de forces. Telle ou telle mémoire aura ainsi droit à plus d'égards qu'une autre, et par là même le groupe qui s'en réclame, selon des enjeux politiques complexes et variables impliquant organisation et investissement institutionnel de la part des intéressés. Ce cercle ininterrompu de la repentance, au lieu de calmer la souffrance, en produit ou en réveille d'autres qui, à leur tour, exigent reconnaissance. Il plonge la société dans l'ancien schéma religieux du péché et du repentir, mais sans ouvrir sur une rédemption. Une rédemption qui serait de l'ordre de l'amélioration de la condition concrète des groupes en question, souvent en butte à des discriminations de tous ordres, en raison de leur couleur de peau, de leur appartenance ethnico-religieuse, de la manière dont ils sont perçus par la société. La

repentance n'est dès lors rien de plus qu'un acte gratuit, sans conséquences politiques, ne pansant que provisoirement les blessures.

À cet égard, le cas du groupe juif, non discriminé dans nos sociétés actuelles, se présente différemment. La repentance, en l'occurrence, répare symboliquement les injustices du passé et aide à rappeler à qui veut bien l'entendre le devoir de défendre Israël envers et contre tout. Bien des groupes en demande de reconnaissance et de repentance s'inspirent plus ou moins consciemment, et plus ou moins ouvertement, du paradigme juif. Ce qui fausse d'emblée les choses, suscitant une concurrence des victimes, et seulement la concurrence, puisque derrière la demande symbolique aucune revendication sociale ou politique claire ne semble parfois articulée.

L'Appel des Indigènes de la République de janvier 2005 est, de ce point de vue, emblématique. Il énumère une série de faits attestant légitimement la condition de victimes des anciens colonisés ou de leurs descendants en France, sans qu'à aucun moment il n'exprime des exigences précises de changements susceptibles d'y mettre fin. Si la « victimité » se drape en « vertu », la repentance n'est alors que son « vice », une sorte de piège qui risque à la longue de se refermer sur ceux qui l'ont posé, comme il s'est refermé sur les Juifs eux-mêmes pour des raisons différentes. Certes, le devoir de mémoire juif pouvait apparaître aux yeux de ses observateurs extérieurs comme un mécanisme bien rodé, susceptible d'être imité parce que jugé le plus opérationnel. Et, pourtant, ni ses éléments constitutifs, ni sa mise en place, et encore moins son dévoilement actuel, ne le prédisposaient à être un modèle adaptable aux divers besoins de reconnaissance des souffrances subies ou aux demandes de droits exprimés par d'autres groupes. Ce qu'on tend à percevoir comme un modèle a bien souvent tous les traits d'un cas unique et les emprunts qu'on y fait ne donnent pas toujours les mêmes résultats.

Il est vrai que la souffrance juive semble un paradigme indépassable. Son histoire dans la longue durée et son installation dans la mémoire juive lui octroient ce label d'authenticité. De même, sa centralité dans l'imaginaire international la renforce considérablement. Enfin, la place prépondérante, voire trop importante selon certains, qu'elle occupe sur les scènes nationales renvoie à ses imitateurs potentiels une image d'efficacité et de réussite – à supposer que le statut de victime à laquelle a abouti la mémoire de la Shoah puisse être évalué comme une réussite. Elle a de fait créé une « culture des victimes », « autiste » et « auto-indulgente », comme le souligne Elazar Barkan dans *Guilt of Nations*⁷. Paradoxe que cette mémoire qui

7 E. BARKAN, *Guilt of Nations : Restitution and Negotiating Historical Injustices*, Johns Hopkins University Press, Baltimore, 2001 (rééd.), p. XVIII ; C. DEAN, « Recent French Discourses on Stalinism, Nazism and "Exorbitant" Jewish Memory », *History and Memory*, vol. 18/1, été 2006, p. 43-85.

se voulait unique et qui n'a cessé d'être imitée. La « culture des victimes » n'a pu prendre racine que dans des sociétés avides de moralité, s'ingéniant à expier pour recouvrer leur innocence, mais où l'expiation ne débouche pas sur une rédemption véritable.

En Europe, où s'étaient déroulées les différentes phases du génocide des Juifs, le devoir de mémoire prôné par les Juifs pouvait très facilement accéder au statut de paradigme, en particulier en France où il se conjugua avec une revendication identitaire ouvrant une des premières brèches visibles dans la muraille du jacobinisme, un et indivisible. Les autres demandes de reconnaissance de mémoires blessées et souffrantes s'inscriraient plus tard dans ce sillage, tel le « Collectif Devoirs de mémoires », né en 2004, qui s'assignait pour objectif de lutter contre les discriminations touchant les « enfants de l'esclavage et de la colonisation », et qui se présente ainsi : « Nous avons comme aspiration de nous saisir de tous les outils nécessaires à la diffusion d'un savoir émancipateur, participant à la construction des identités individuelles et collectives. » On n'est pas là très loin du rôle effectivement joué par le devoir de mémoire. Après les événements dans les banlieues de novembre 2005, le même Collectif ajoute cependant à l'intitulé initial, « Devoirs de mémoires », celui de « Devoir de réagir » et lance, avec le soutien de personnalités – surtout issues du spectacle –, un appel pour que les jeunes des cités s'inscrivent sur les listes électorales, moyen pour eux de compter sur un échiquier politique dont ils sont les grands oubliés. Cette démarche, certes civique et utile, n'a cette fois, à part le lexique, qu'un lien fort ténu avec le devoir de mémoire. Le recours, même inapproprié, à une telle rhétorique n'en est pas moins révélateur. Il renvoie à un imaginaire, en l'occurrence français, imprégné par l'expérience génocidaire juive et la culpabilité d'avoir laissé faire. En réalité, il reprend le binôme, récurrent chez nombre de Juifs, surtout chez les jeunes, « devoir de mémoire » – « devoir de vigilance », dont la force de frappe n'est plus à démontrer.

La reconnaissance des mémoires meurtries est une étape indispensable de l'élaboration des identités individuelles et collectives dans nos sociétés de plus en plus sécularisées. Le problème ne réside pas là, mais dans ce qu'en font les communautés que j'appellerai de « solidarité », leurs activistes, les partis politiques qui les instrumentalisent. Un des derniers exemples du rôle prépondérant des vigilants de la mémoire a été l'épisode Bruno Guigue. Les propos de ce sous-préfet sur Israël, malgré leur caractère excessif, et bien qu'ils ne fussent pas appuyés par des sources solides, ne revêtaient aucun caractère antisémite. Bruno Guigue s'était souvent exprimé sur le sujet sur Umma.com. Il fut, en mars 2008, épinglé par des institutionnels communautaires qui le dénoncèrent et obtinrent son limogeage. Nous avons là une illustration éloquentes du pouvoir acquis par ces derniers et de l'usage qu'ils

en font pour contrôler ou censurer les paroles et les actes susceptibles de ternir l'image d'Israël, marqueur identitaire clé des Juifs en France et ailleurs.

Ceci étant, on peut aussi espérer, à terme, un recul de cette guerre des mémoires. La proposition de Nicolas Sarkozy de faire porter la mémoire d'un enfant juif assassiné pendant la guerre par chaque élève de CM2 a suscité un tollé inattendu. Même des dirigeants et intellectuels organiques de la communauté juive blâmèrent vigoureusement cette initiative, craignant sans doute qu'elle n'aggrave des conflits de mémoires déjà trop vifs. Plus largement, l'opposition à laquelle cette initiative se heurta dans le milieu scolaire et au sein de la société, y compris chez nombre de Juifs, paraît avoir contribué à faire sauter le verrou du devoir de mémoire et à en préciser les limites. Par ailleurs, dans un rapport remis en juin 2008, la commission mandatée par le ministre de l'Éducation nationale Xavier Darcos pour examiner la proposition de Nicolas Sarkozy finit par la rejeter.

Tout en soulignant les effets pervers et éminemment problématiques de certaines stratégies mémorielles, cet épisode pourrait également augurer d'une ère sans devoir de mémoire mais avec un devoir d'histoire, mettant fin à la tyrannie mémorielle pour laisser la place à une véritable lutte contre les discriminations et les injustices subies au quotidien, une lutte qui a été parfois occultée par – ou indûment confondue avec – ce fameux « devoir de mémoire ».

La guerre des mémoires n'aura peut-être pas lieu... Pour cela faudrait-il encore éviter d'accroître le poids des communautés, de leurs leaders et divers meneurs sur le débat public ou la vie politique, un poids peut-être en partie imaginaire et exagéré, mais tout de même susceptible de les transformer en véritables contre-pouvoirs fauteurs de cette guerre des mémoires si redoutée.